

LE PETIT MÉTROPOLITAIN

#44
FEVRIER
2020

LE MAGAZINE DES AGENTS DE LA MÉTROPOLE



p.16

REGARDS CROISÉS

Voyage au centre des archives

p.08

DOSSIER :

La personne handicapée au cœur des dispositifs

p.14

EN ACTION :

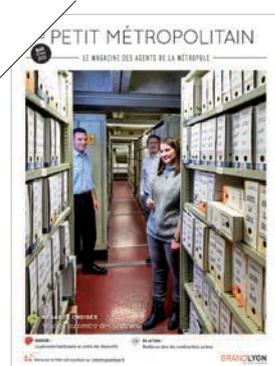
Montée en sève des constructions en bois



Retrouvez le Petit métropolitain sur comete.grandlyon.fr

GRANDLYON
la métropole

#44
FÉVRIER
2020



Voyage au centre des archives :
Philippe Grandjean à gauche, Noémie
Montoya à droite et Michel Fourot en
arrière plan.

03

LA DATA DU MOIS

Le handicap
à la Métropole

04

ACTUS

08

DOSSIER

La personne
handicapée,
au cœur des dispositifs

13

HORS LES MURS

Inspiration
à l'international

14

EN ACTION

Montée en sève
des constructions
en bois

16

**REGARDS
CROISÉS**

Voyage au centre
des archives

18

**POINT
D'INTERROGATION**

Comment accéder
aux applications et
outils informatiques
métropolitains ?

19

EN PERSONNE

« Accepter la réalité
de son nouvel état
physique pour
rebondir »

20

C'EST PRATIQUE

Don du sang
à la Métropole

21

LES ASSOS

22

**EXPRESSIONS
SYNDICALES**

24

TEMPS FORTS

CONTRIBUTEURS

**Délégation Développement
solidaire et habitat**

Madeleine Aufrand

Direction ressources DDUCV**Communication eau**

Blandine Lubineau

Communication développement

Vérène Saint-André

Communication/marketing propreté

Ingrid Mourier

Communication/documentation voirie

Karine Lalo

**Direction Innovation numérique
et systèmes d'information**

Julien Veaux

Marion Tsivouras

**Direction Patrimoine
et moyens généraux**

Aurélie Giron

Direction Attractivité**et relations internationales**

Anne-Laure Beaudoin

Service Documentation

Geneviève Vazette

Direction Ressources humaines

Bénédicte Mouton

Comité social du personnel

Alix Lobato

**DTP - SERVICE DE LA COMMUNICATION
INTERNE - HÔTEL DE MÉTROPOLE**

20, rue du Lac, CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

Tél. 04 26 99 37 87

cbarbier@grandlyon.com

Directeur de la publication

Olivier Nys

Rédacteur en chef

Pierre-Yves Collaud

Rédactrice en chef adjointe

Anne-Sophie Peyret-Rosà

Coordination et rédaction

Christian Barbier / Jennifer Schies /

Véronique Riffault

Crédit photos

Eric Soudan / Anne Thomé

Illustrations :

- Portrait : ESAT Image-Arts graphiques

- BD : ESAT Image-Arts graphiques

Conception maquette

In Média Res

Réalisation/Illustration

Atelier Grève-Viallon

Impression

OTT imprimeurs



LE HANDICAP à la Métropole



Données au 1^{er} octobre 2019

BIEN VIVRE CHEZ SOI

Les logements adaptés au service du « bien vivre chez soi » est une démarche métropolitaine qui prend de l'ampleur.

Depuis sa création, la Métropole de Lyon porte une attention particulière à la question du logement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, et plus globalement du « bien vivre chez soi ». À la croisée de plusieurs politiques publiques, les objectifs de la Métropole dans cette démarche, sont inscrits dans ses documents cadres, à savoir le volet Habitat du Plan Local d'Urbanisme, le Plan Local d'Action pour le Logement et l'Hébergement des publics Défavorisés et le Projet Métropolitain des Solidarités. Parmi les objectifs, il y a celui de développer une offre durable de logements adaptés sur son territoire, pour mieux répondre à la demande des ménages

souhaitant rester à leur domicile le plus longtemps possible.

À l'issue d'un travail partenarial de plusieurs mois piloté par la Direction de l'Habitat et du logement en lien avec le pôle personnes âgées / Personnes en situation de handicap et la Commission Métropolitaine d'Accessibilité, la Métropole et ses partenaires* ont défini six grandes orientations au sein d'une charte de partenariat, adoptée lors du conseil métropolitain du 19 décembre 2019 et qui sera signée prochainement.

Parmi ces orientations figurent :

- l'écriture d'un référentiel partagé pour définir l'offre « adaptée » et l'offre « très adaptée » ainsi que la création de logotypes pour mieux identifier et tracer cette offre,
- l'amélioration du rapprochement entre l'offre adaptée et les besoins des publics,
- la définition de secteurs favorables pour guider les



Anne-Cécile BASTIN, chargée de mission habitat spécifique et adapté

décideurs et les constructeurs dans la production de cette offre. Ces outils opérationnels seront développés d'ici la fin du premier semestre 2020. Par ailleurs, d'autres acteurs, et notamment les communes et les associations, qui souhaiteraient s'inscrire dans cette démarche pourront également signer la charte.

* État, Action Logement Services, Banque des Territoires, bailleurs sociaux, promoteurs privés, CARSAT, APICIL, AGIRC ARRCO,...

Worldskills Lyon 2023 : le compte à rebours est lancé !

Au cours des quatre prochaines années, Lyon va être le centre névralgique des compétitions Worldskills, les olympiades des métiers, avec en point d'orgue l'accueil des finales mondiales en septembre 2023, qui représenteront la plus grande manifestation internationale jamais accueillie à Lyon.

Mi-janvier la Métropole de Lyon et Worldskills France ont lancé officiellement le compte à rebours de cet événement majeur pour le territoire. Les partenaires de Grand Lyon l'Esprit d'Entreprise ainsi que l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et les branches professionnelles ont acté leur mobilisation et leur soutien en se rassemblant au sein du comité de coordination génération Lyon 2023. La compétition Worldskills voit



s'affronter tous les deux ans durant quatre jours plus de 1600 jeunes professionnels de moins de 23 ans issus de 82 pays. Plus de 60 métiers sont représentés et 200 000 visiteurs sont attendus. Les sélections régionales vont se dérouler partout en France au cours de ce premier trimestre 2020. C'est à Lyon que se tiendra, en octobre 2020,

la finale nationale qui désignera l'équipe qui ira défendre les couleurs de la France en 2021 à Shanghai. D'ores et déjà, 7 500 jeunes se sont inscrits pour participer aux compétitions sur le plan national. Au cours du prochain cycle, Lyon accueillera successivement la finale nationale en 2022 et la compétition internationale en 2023.

Photographiez-vous !

En mars, le Petit Métropolitain, le dernier de ce mandat, met en lumière les agents de la Métropole en publiant un numéro spécial tout en images.

Contribuez à sa réalisation et mettez-vous en scène. Photographiez vos collègues de travail sur votre lieu de travail avec votre smartphone. Les photos doivent être réalisées avec la plus haute résolution (vérifiez le réglage de votre smartphone).

COMMENT PARTICIPER ?

- Vous envoyez vos photos grâce au formulaire disponible sur Comète.
- Vous indiquez le nom du photographe.
- Vous indiquez, également le nom, de la personne photographiée, son métier et le lieu où cette photo a été prise.
- Vous légendez vos clichés avec une phrase prononcée par la personne photographiée (exemples : « *J'accueille chaque jour une vingtaine de personnes à la Maison de la Métropole de X* » ; « *Je suis chargé d'entretenir cette rue quotidiennement* » ; « *Chaque jour, je prends le train à la gare de Villefranche pour venir travailler* » ; « *Sur mon bureau, j'ai*



un doudou : une petite girafe en bois que j'ai rapportée d'un voyage en Tanzanie », etc.). Vous pouvez aussi raconter brièvement une anecdote, par exemple une histoire amusante qui vous est arrivée sur le lieu où vous êtes photographié.

• Si vous vous photographiez en groupe, n'oubliez pas d'indiquer TOUS les noms de ceux qui figurent sur le cliché et ce que représente ce groupe. N'oubliez pas la légende comme par exemple : « *Nous sommes des agents de la direction*

de l'eau : notre mission est... » ou « *Ce mois, nous avons accueilli Catherine, une petite nouvelle au sein de notre équipe.* »

Date limite pour les envois : 20 février.

Une sélection des photos sera effectuée en tenant compte de leur qualité et de leur originalité. Celles qui n'auront pas été retenues pour figurer dans le journal interne seront diffusées sur Comète dans un ou plusieurs diaporamas.



AGENDA

SALON PRIMEVÈRE 6-7-8 MARS, EUREXPO

Thème de cette 34^e édition
« Le pouvoir d'agir ».

SALON DU RANDONNEUR 20-21-22 MARS, CITÉ INTERNATIONALE

Diffusion du nouveau
« Guide des sentiers nature ».

DU PAPIER POUR UN DON SOLIDAIRE

Trier ses papiers toute l'année et faire en sorte qu'ils soient collectés et traités via les déchèteries et les centres de tri, c'est aussi effectuer un don solidaire en faveur de l'AFM-Téléthon. Grâce à l'action des habitants de la Métropole, l'association recueille des fonds pour faire progresser la recherche contre les myopathies. En début d'année, la Métropole a ainsi remis un chèque de 6 176,50 euros. Ce geste solidaire est une raison

supplémentaire de poursuivre les efforts de tri ! Pour cela, déposez régulièrement vos papiers, journaux, magazines, annuaires ou encore catalogues dans les bacs à couvercle jaune. Trier, c'est un geste pour l'environnement et pour la recherche ! Du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, ce sont 12 353 tonnes de papier qui ont été collectés. Pour chaque tonne de papier collectée, la Métropole reverse 0,50 euros à l'AFM.

ENFANTS SANS NOËL



Durant trois semaines cette année, 8 012 jouets ont été récoltés sur l'ensemble des sites métropolitains. 1 288 jouets ont été déposés pour les enfants défavorisés à l'Hôtel de la Métropole. On note ainsi une progression de + 23% par rapport à l'édition 2018.

TOUS UNIS, TOUS SOLIDAIRES

Découvrir le bénévolat, sans engagement, dans les associations de la Métropole, c'est aujourd'hui possible !

C'est ce que propose le site www.tousunistoussolidaires.fr, une initiative originale et locale, unique à l'échelle d'une Métropole.



Les enquêtes d'opinion le démontrent aujourd'hui : de plus en plus de français souhaitent apporter leur pierre à l'édifice au sein d'un collectif. Ils veulent jouer un rôle dans un moment où notre société a besoin de lien entre ses membres. Néanmoins, cette initiative est souvent freinée par un manque d'information, ou tout simplement une peur de s'engager sur la durée. En effet, la proportion des français bénévoles est plus élevée lorsqu'il s'agit d'un engagement ponctuel, quelques

heures ou quelques jours, et pas tout le long de l'année.

Alors, comment répondre à cette envie d'engagement qui concerne de nombreux lyonnais ?

Tous Unis Tous Solidaires s'est donné la mission d'apporter des solutions à ceux qui souhaitent « faire quelque chose » avec et pour les autres. Pour ce faire, c'est via le site www.tousunistoussolidaires.fr, que les associations de la Métropole proposent aux habitants de tester l'expérience bénévole, sans engagement, près de chez eux, à travers des missions de terrains en binôme avec un bénévole déjà engagé.

Aujourd'hui porté par le Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, le collectif Tous Unis Tous Solidaires est composé de 16 associations, ONG et fondations parmi les plus importantes du territoire. Actuellement, plus de 1000 offres sont proposées sur la Métropole, par près de 300 associations dans tous domaines d'actions.

Culture, action sociale, aide humanitaire, environnement, sport... Il y en a pour tous les goûts et tous les talents ! Rencontres, convivialité, solidarité et échanges rythmeront les expériences de ces bénévoles d'une heure, d'un jour, ou plus si affinité. Cet outil numérique facilite la mise en relation entre les habitants souhaitant être utiles et agir, et les associations. Il permet à chacun de trouver rapidement l'offre qui lui convient le mieux selon trois critères : le domaine d'intervention, la zone géographique et les dates de missions.

La Métropole et la recherche

Les services de la Métropole participent à près d'une soixantaine de projets avec des équipes de recherche, notamment avec le Laboratoire d'excellence Intelligences des Mondes Urbains (LabEx IMU). Ces participations prennent la forme d'accueil de stagiaires

ou de doctorants, de prêts de données ou d'échanges de bonnes pratiques. Celles-ci permettent d'enrichir la pratique des services de la collectivité dans la mise en œuvre des politiques publiques. Afin de montrer l'apport et l'utilité de ces travaux pour les services et les bénéficiaires de l'action

métropolitaine, un document qui retrace les collaborations entreprises ou réalisées au cours de cinq premières années d'existence du Grand-Lyon en tant que Métropole est disponible sur Comète.



UN TRAVAIL DE ROMAIN À LUGDUNUM

MARDI 25 FÉVRIER À 14H30

À la manière des artisans romains, les enfants de 6 à 9 ans pourront découvrir **les techniques de la mosaïque** (durée 1h).

JEUDI 27 FÉVRIER À 14H30

Atelier sur **l'art du cuir** pour les enfants de 8 à 12 ans. Un parcours dans les collections pour découvrir le travail du cuir chez les romains avant un temps de fabrication d'une bourse en cuir (durée 1 h).

MARDI 28 AVRIL DE 9H30 À 16H30

« Osier » la vannerie !

Grands-parents et petits-enfants entre 8 et 16 ans sont invités à parcourir les collections pour découvrir l'art de tresser les fibres durant l'époque romaine, avant un temps de fabrication d'un petit objet en osier (prévoir un panier repas).

➔ Réservations obligatoires au 04 72 38 81 91 ou reservations.lugdunum@grandlyon.com

FEU TRICOLERE INTELLIGENT

Les équipes de la Métropole expérimentent un feu tricolore intelligent sur la commune de Limonest. Sur la route du Puy d'Or, à l'intersection avec le chemin du Petit-Paris. Désormais, sur cette portion de route, si l'automobiliste respecte la limitation de 50 km/h, le feu passera au vert, c'est la récompense. Dans le cas contraire, il restera au rouge.

Le feu capte les véhicules à une distance de 80 m en amont. L'objectif est de faire ralentir les conducteurs sur cet axe long de 2,2 km, reliant Limonest et Champagne-au-Mont-d'Or, et de répondre à l'inquiétude des riverains face à la vitesse excessive de certains automobilistes.



VOUS AVEZ UN PROJET PROFESSIONNEL OU PERSONNEL ?



Vous pouvez réfléchir et travailler votre projet en étant accompagné par votre SRH qui vous aidera à le construire et à remplir le dossier qui sera examiné en commission. La commission d'examen a lieu 2 fois par an, en automne et au printemps. La prochaine date pour transmettre votre dossier est prévue le 13 mars 2020.

Pour permettre l'examen de votre dossier, voici la procédure à suivre :

1 - REMPLIR UN FORMULAIRE disponible sous Comète, rubrique RH

2 - MOBILISER VOTRE COMPTE PROFESSIONNEL DE FORMATION (CPF) :

la mise en place du CPF pour les projets professionnels vient se substituer et/ou compléter le Congé de Formation Professionnelle (CFP) et reste valable pour les projets personnels.

Le CPF est mobilisé uniquement pour les projets professionnels, il comprend :

- un départ possible en formation (150h maximum) avec une rémunération à 100 % lorsque la formation se déroule sur du temps de travail
- une participation financière partielle du montant de la formation (part variable

suivant qu'il y a un intérêt ou non pour la Métropole, intérêt estimé en commission) et plafonnée à 2 500 €.

BON À SAVOIR

Le congé de formation professionnelle, rémunéré à 85 % du traitement brut et de l'indemnité de résidence, peut être accordé pour des formations pour projets personnels à condition que la formation se réalise en présentiel sur du temps de travail. La Métropole n'accorde pas de financement pour les projets personnels pour financer prioritairement les projets professionnels.

Important : votre dossier sera étudié uniquement s'il est complet, que votre projet est pleinement abouti et qu'il a été accompagné par votre SRH.

➔ Pour toute précision, nous vous invitons à contacter le chargé de formation de votre SRH

TEMPS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS - JANVIER 2020



Mélanie Affre (DEES - DR) • Richard Albiach (DUCV - VTPE) • Estelle Basquillon (DSHE - MDM Lyon 8) • LUIGI Bernazzoli (DUCV - VTPE) • Alexandra Bosland (DUCV - VMEM) • Marine Campous (DSHE - MDM Saint Fons) • Sandrine Cloarec (DSHE - MDM Lyon) • Nadia De Amorim Pereira (DSHE - MDM Ecully) • Nicolas Deveze (DR - DPMG) • Gaëlle Drevet (DUCV - TAXIS) • Hassina Dubost (DSHE - GROUPE RENFORT) • Amandine Dukhan (DUCV - Services projets urbains 2) • Olivier Faure (DR - DPMG) • Karine Frenay (DUCV - DR/SRH) • Sandra Gimard (DUCV - TSU) • Karine Gonzalez (DR - DAJCP) • Anne-Charlotte Hazoume (DSHE - MDMPH) • Isabelle Javelas (DUCV - TSU) • Gwendoline Mendez Bronze (DSHE - PAPH/DVAD) • Fadila Mezrar (DSHE - DPPE) • Mickael Pizzuti (DUCV - NET/SO) • Elise Miladi (DSHE - MDM Villeurbanne) • Eric Petitgand (DUCV - TSU) • David Quadrini (DUCV - TSU) • Manon Quero (DEES - DARI) • Fabien Quinon (DUCV - VMPA) • Joshua Renda-Ruelle (DR - DRH) • Fabien Targe (DR - DPMG) •



OLIVIER NYS,
Directeur général

LA VILLE POUR TOUS

Les politiques publiques en faveur des personnes handicapées sont l'une des compétences majeures de notre collectivité en matière d'action sociale. Portée par une direction de la DSHE, elle s'exerce en mobilisant de très nombreuses directions de notre administration. Nous avons la responsabilité de permettre l'accès des enfants et adultes handicapés aux droits et services ouverts à tous, de les accompagner dans leur parcours et projet de vie afin qu'ils soient pleinement participantes de notre société.

Le regard de la société sur les personnes handicapées a profondément évolué ces dernières années. D'une approche intégrative, qui suppose l'effort de la personne pour s'intégrer, il est passé à une approche inclusive où c'est à la société de rendre possible l'accès de tous à tout. Cela repose sur le principe de solidarité et d'égalité de traitement, la compensation du handicap par des aides humaines, techniques ou des aménagements permettant à la personne de pallier ou d'atténuer les conséquences de sa déficience, et l'accessibilité généralisée, c'est-à-dire un accès réel à l'environnement physique, aux services, à la vie professionnelle, à la vie culturelle...

C'est précisément ce à quoi travaillent chaque jour nos professionnels dans les différentes délégations en développant et diversifiant les offres de service, d'accueil et la qualité de la prise en charge pour que les citoyens porteurs d'un handicap puissent s'instruire, travailler, se déplacer, se cultiver et se loger selon leurs besoins. Pour permettre, aussi, aux agents de la Métropole en situation de handicap d'exercer leurs missions dans les meilleures conditions possibles.

LA PERSONNE AU COEUR DES

La personne en situation de handicap a droit à la compensation des conséquences de son handicap quels que soient l'origine et la nature de sa déficience, son âge ou son mode de vie. C'est là qu'intervient le pôle personnes âgées - personnes handicapées (PAPH) de la délégation Développement Solidaire, Habitat et Éducation (DSHE). Ce pôle se compose de deux directions (domicile et établissements) et de la Maison Départementale-Métropolitaine des Personnes Handicapées (MDMPH).



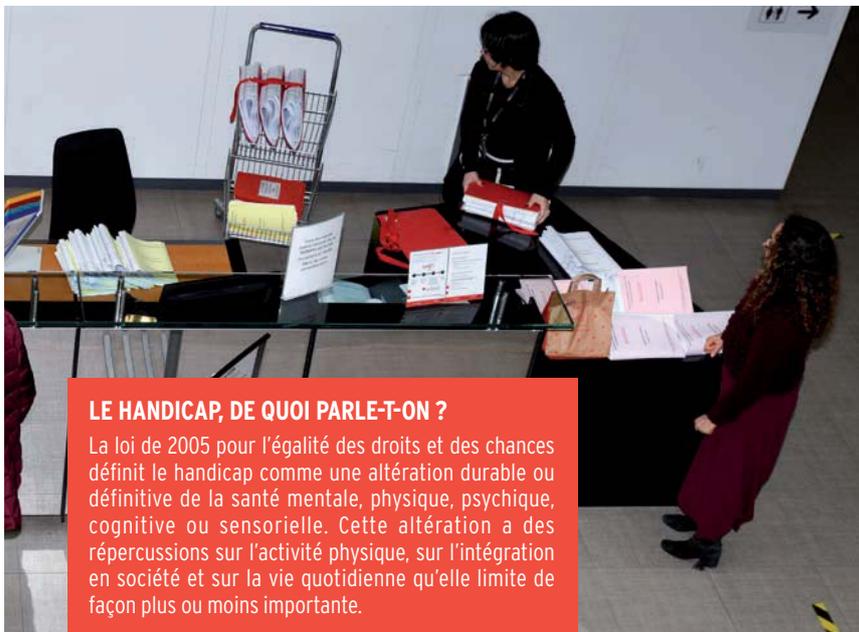
La MDMPH accueille

La personne en situation de handicap, avec l'aide de son éventuel représentant légal, a la possibilité d'exprimer ses besoins, ses souhaits et son projet de vie. C'est sur cette base que la MDMPH intervient pour lui proposer des réponses appropriées. « Notre mission, explique Hervé Laufer, directeur de la MDMPH, est d'évaluer les besoins pour permettre, dans la mesure du possible, le maintien des personnes handicapées dans un cadre ordinaire de scolarité, de travail et de vie. »



L'équipe de direction de la MDMPH : Sylvie Dumard-Chazalon (responsable expertises et méthodes), Hervé Laufer (directeur), Louise De Beaulieu (responsable évaluation), Sandrine Suissa (directrice adjointe et responsable administration générale et relations usagers)

HANDICAPÉE, DISPOSITIFS



LE HANDICAP, DE QUOI PARLET-ON ?

La loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances définit le handicap comme une altération durable ou définitive de la santé mentale, physique, psychique, cognitive ou sensorielle. Cette altération a des répercussions sur l'activité physique, sur l'intégration en société et sur la vie quotidienne qu'elle limite de façon plus ou moins importante.

les personnes en situation de handicap pour les informer et faciliter leurs démarches.

Plus de
100 000
demandes traitées
par an

75%
des demandes
ont reçu un accord
de la MDMPH

80%
des dossiers
concernent les
adultes
et **20%** les enfants

Délai moyen
de traitement :
4 mois

Plus de
2000
décisions entérinées
chaque semaine par
la CDAPH

8 900
personnes ont
bénéficié d'une
prestation de
compensation du
handicap financée
par la Métropole
en 2019

UN STATUT À PART

Compétente depuis 2015 sur le territoire de la Métropole et du Département, la MDMPH est présidée alternativement chaque année par l'une des deux collectivités, et les sièges des instances sont répartis de façon égale entre les deux. Son statut de groupement d'intérêt public (GIP) lui permet de fédérer l'ensemble des acteurs du handicap et de mettre en commun des moyens pour la mise en œuvre d'actions auprès des personnes handicapées.

DE L'ACCUEIL À L'ACCOMPAGNEMENT

La MDMPH est un lieu d'accueil, d'information et d'accompagnement pour les personnes handicapées et leur famille. Elle instruit les demandes, évalue les besoins, aide à la formulation du projet de vie, oriente et élabore des plans de compensation en plaçant toujours la personne handicapée au cœur des dispositifs qui la concernent. Les professionnels proposent des réponses à des besoins très divers : attribution de cartes de mobilité inclusion, prestations financières ou matérielles, aides à la scolarisation, orientation professionnelle en milieu ordinaire ou protégé, attribution du statut de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service médico-social... Pour exercer ses missions, la MDMPH s'appuie sur les 57 maisons de la Métropole (MDM) ainsi que sur un important réseau d'acteurs associatifs et institutionnels. Les MDM sont le point d'entrée des usagers. Elles les informent sur les prestations, réceptionnent leurs

demandes, participent au traitement des dossiers et rendent les avis pour la MDMPH.

Depuis 2016, le gouvernement a mis en place un certain nombre de mesures destinées à renforcer les droits des personnes handicapées et à faciliter leur vie quotidienne en simplifiant les démarches administratives. Par exemple, certaines prestations ont désormais une durée d'attribution plus longue et d'autres, lorsque le handicap n'est pas susceptible d'évolution favorable, sont attribuées à vie. Des mesures bénéfiques pour les usagers et pour les agents puisque, comme l'explique Hervé Laufer « *les professionnels de la MDMPH ont ainsi davantage de temps à consacrer aux situations complexes qui exigent des accompagnements sur-mesure très spécifiques. Nous travaillons avec nos partenaires pour cerner au mieux les besoins de la personne et imaginer ensemble des solutions d'orientation qui n'existent pas encore.* »

LE CIRCUIT DE LA DEMANDE

ÉTAPE 1 : DÉPÔT

Dépôt du dossier en MDM ou MDMPH par la personne en situation de handicap

ÉTAPE 2 : ÉVALUATION

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels (voir page 10) examine la demande et évalue les besoins de compensation du handicap.

ÉTAPE 3 : DÉCISION

La Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) prend la décision et attribue les prestations et aides appropriées sur la base des propositions de l'équipe pluridisciplinaire.

ÉTAPE 4 : MISE EN ŒUVRE

La décision est envoyée au bénéficiaire (ou à son représentant légal) et aux organismes chargés de la mise en œuvre (organismes payeurs, établissement médico-social, éducation nationale, etc.).

DES EXPERTISES COMPLÉMENTAIRES...

Après un début de carrière à l'IDEF (Institut Départemental de l'Enfance et de la Famille), puis une dizaine d'années en tant qu'éducatrice spécialisée en MDM au sein d'un service

enfance, Solveig Riou a rejoint la MDMPH en 2018 comme travailleur social. Sa mission principale : examiner les demandes concernant les enfants en situation de handicap

et évaluer les besoins de compensation appropriés. L'activité du secteur enfant concerne principalement les orientations scolaires. « *Tous les dossiers "enfants" sont traités à la*



L'équipe pluridisciplinaire d'évaluation est composée, en fonction des besoins, d'un gestionnaire administratif, d'un médecin (généraliste ou spécialisé), d'une assistante sociale, d'un psychologue, d'un référent insertion professionnelle, d'un ergothérapeute, de partenaires associatifs, institutionnels, hospitaliers...



Solveig Riou,
travailleur social
secteur enfant

MDMPH, explique Solveig. Une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels aux compétences différentes et complémentaires, se réunit chaque semaine pour instruire les demandes, mettre en commun les informations et analyser les besoins de l'enfant et son projet de vie sur la base des informations transmises dans le dossier. Chacun apporte son expertise afin que la demande soit traitée sous tous les aspects. Nous nous efforçons de proposer une réponse qui permette à l'enfant de s'inscrire dans un parcours conforme à son projet de vie. »

... POUR ÉVALUER LES BESOINS DE COMPENSATION

Médecin généraliste de formation, Muriel Passi-Petre a pris le parti d'orienter sa carrière vers le médico-social. « *La fonction publique m'a rapidement attirée car elle traite toutes les dimensions du médico-social* » explique Muriel. Successivement médecin en milieu pénitentiaire, directrice de PMI, médecin spécialiste du handicap en MDM, puis à la tête de la direction Santé et développement social de la Métropole, Muriel est aujourd'hui médecin coordonnateur à la MDMPH. Un bon compromis puisque ce poste réunit du management transversal, de l'opérationnel et des contacts

avec les usagers. « *Il me permet de mettre en pratique toutes les expertises que j'ai acquises pendant ma carrière. Ce métier correspond aux valeurs que je porte et répond à mon engagement professionnel et personnel. Le médecin coordonnateur est en charge d'évaluer les dossiers de personnes porteuses de handicap. Je m'occupe plus particulièrement des jeunes de 16-25 ans en rupture de parcours, souvent des jeunes de l'aide sociale à l'enfance. Ce sont des situations sensibles et complexes qui nécessitent une expertise médicale spécialisée.* » L'évaluation porte sur la situation de handi-

cap quel qu'il soit (sensoriel, moteur, psychique, cognitif, maladie chronique, mental...) prenant en compte les aspirations de la personne, ses aptitudes et ses capacités. « *J'encourage la personne handicapée à me parler d'elle, à exprimer ses besoins, ses envies et ses projets pour l'avenir. C'est sur la base de l'expression de son projet de vie que lui sont proposées des réponses de compensation.* » Un rôle qui exige de la part du médecin une écoute active et beaucoup de bienveillance. Muriel assure également la coordination avec les réseaux de santé externes avec lesquels elle échange sur les actualités santé et



Muriel Passi-Petre,
médecin
coordonnateur
secteur adulte

les pratiques professionnelles à mettre en place. Elle travaille aussi en direct avec les équipes d'évaluation médico-sociales des territoires (MDM) qui instruisent la majorité des dossiers adultes. Elle pointe les évolutions, rappelle les procédures, anime des formations, harmonise les pratiques... avec toujours comme objectif de répondre au mieux aux besoins de la personne.

VIVRE EN ÉTABLISSEMENT OU ACCOMPAGNÉ À DOMICILE

Toute personne handicapée, si sa situation le nécessite, peut être accompagnée par un service ou accueillie dans un établissement répondant à ses besoins. C'est une des missions de la direction Vie en établissement composée de 56 agents. « Nous pilotons le développement de l'offre de places en établissements, explique la directrice Clarisse Micaud. Cela passe par l'appréciation des besoins en matière de structures, le lancement d'appels à projet ou encore l'autorisation d'extensions ou de transformations de places pour accompagner le vieillissement des personnes handicapées ou



Clarisse Micaud,
directrice
Vie en établissement

favoriser l'entrée de jeunes en structures adultes. Nous développons diverses modalités d'accompagnement innovantes, graduées et inclusives permettant aux personnes handicapées de gagner en autonomie, de s'insérer dans la vie sociale et de mener une existence indépendante dans un habitat ordinaire.»



136
établissements
et services

4171
places en
établissements

260
places créées
entre 2015-2020

POUR LE MAINTIEN À DOMICILE

La direction Vie à domicile (DVAD) pilotée par Evelyne Combet réunit une trentaine d'agents qui font du maintien à domicile des personnes handicapées une de leurs priorités. Elle assure le financement direct de la prestation de compensation du handicap au travers des plans d'aide validés par la MDMPH. Plus de 7 300 dossiers ont été gérés en 2019 pour apporter un soutien aux usagers, soit par du matériel adapté, soit par la prise en charge de personnel à domicile qualifié. La DVAD contribue aussi à la prévention de la perte d'autonomie en participant, par exemple, avec la direction habitat et logement, à des projets innovants en faveur de l'adaptation des logements. Pour favoriser un



Evelyne Combet,
directrice Vie à domicile

accompagnement à domicile de qualité, les équipes de la DVAD développent une offre de service adaptée en lien avec les services d'aide à domicile, les associations d'usagers et les partenaires. Elles proposent aussi une alternative au placement en établissement en délivrant, en lien avec les MDM, les agréments des accueillants familiaux, qui permettent à une personne handicapée de bénéficier d'un accueil à temps complet ou partiel au domicile de particuliers.

MÉTROPOLE AIDANTE

Est qualifié d'aidant toute personne qui accompagne au quotidien un proche fragilisé par la maladie, le handicap ou la dépendance. Aujourd'hui, on compte plus de 165 000 aidants sur notre territoire. De nombreuses solutions existent pour leur permettre d'alléger leur quotidien : aide aux démarches administratives, soutien psychologique et social, solutions d'accueil pour leurs proches... Mais ces solutions restent peu connues des principaux intéressés. De ce constat est née Métropole Aidante, un projet expérimental financé par la Métropole, le groupe Apicil et l'agence régionale de santé Auvergne Rhône-Alpes. Métropole Aidante réunit une centaine d'acteurs intervenant dans le champ de l'aide aux aidants sur le territoire métropolitain et a pour ambition de clarifier et structurer l'offre.



Plus de 200 solutions ont déjà été recensées sur le territoire et sont accessibles via le site internet de l'association. Et depuis début février, les aidants, quel que soit leur profil, sont également accueillis par des professionnels dans un lieu chaleureux et bienveillant, situé dans le 3^e arrondissement de Lyon, pour trouver des informations, rencontrer d'autres aidants ou simplement échanger autour d'un café. L'équipe Métropole Aidante les oriente vers les solutions adaptées à leurs besoins, les conseille et leur apporte un soutien moral sans jugement. Un lieu ressources unique en France.

➔ Pour en savoir plus :
www.metropole-aidante.fr

MIEUX ACCUEILLIR LE HANDICAP EN INTERNE

La mission handicap agit au quotidien auprès de des agents pour faire changer le regard sur le handicap et permettre à chacun d'être acteur d'une démarche inclusive. Mieux accueillir le handicap en interne est une volonté de la Métropole réaffirmée avec le renouvellement de la démarche de conventionnement

avec le FIPHFP* pour 2020-2022 (voir chiffres clés liés à la précédente convention en page 3). Les priorités vont porter sur le recrutement et le maintien dans l'emploi de personnes en situation de handicap (6,04% des effectifs) avec, le cas échéant, l'adaptation de leur poste de travail. Un autre enjeu est la mise en accessibilité

des logiciels et applications métiers afin que les outils et publications puissent être utilisés et lus par tous.

✂ Plus d'infos sur Comète > Délégations > Dossiers transverses > Handicap

* Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ

QUELQUES EXEMPLES DE MISE EN ACCESSIBILITÉ :

- Abaissements et avancées de trottoirs
- Revêtement de bandes podotactiles au sol
- Aménagement des carrefours à feux à synthèse vocale
- Arrêts de bus équipés de bornes Visulys (renseignant sur le temps d'attente) compatibles avec les télécommandes PMR utilisées par les malvoyants pour obtenir les informations par synthèse vocale
- 100% des arrêts de tram accessibles
- 100% des bus accessibles et sonorisés

La commission métropolitaine d'accessibilité (CMA), créée par délibération du Conseil de Métropole en novembre 2015, est une instance réglementaire de concertation composée d'associations représentant tous les types de handicap (physiques, sensoriels, mentaux, cognitifs, intellectuels), d'associations d'utilisateurs de l'espace public ainsi que d'élus de la Métropole. La coordination générale est assurée par son président, Pierre Abadie, et le service participation et implication citoyenne de la direction de la prospective et du dialogue public (DPDP). « La CMA est organisée en 5 groupes de travail thématiques, explique Léa

Peyron, chargée de mission concertation citoyenne à la DPDP. *Son rôle est essentiellement consultatif. Elle constitue un lieu de d'expertises, d'échanges et de propositions visant à améliorer l'accessibilité des établissements recevant du public, des logements, de la voirie, des espaces publics et des transports, ainsi que leur qualité d'usage, c'est-à-dire leur capacité à répondre aux besoins et attentes de tous les usagers quelles que soient leurs caractéristiques motrices, intellectuelles, sensorielles ou d'âge.* La CMA allie l'expertise politique des élus, l'expertise technique des services de la Métropole et du Sytral et l'expertise



Léa Peyron,
chargée de mission
concertation citoyenne

d'usage de ses membres associatifs. Dans son champ de compétences et selon l'état d'avancement des projets, elle peut formuler des propositions concrètes, utiles aux décideurs, aménageurs et techniciens. « En 2019, 8 projets urbains ont fait l'objet d'une réunion organisée par la CMA, souligne Léa. La commission participe ainsi à prévenir les problèmes d'accessibilité et les conflits d'usages et à améliorer l'accessibilité de l'espace public. »



Des usagers porteurs de différents handicaps testent le confort d'usage des revêtements choisis pour la future place de la Comédie (1^{er} arr.).



Visite de chantier de la place des Terreaux : test du dispositif créé à l'intention des personnes déficientes visuelles pour marquer la différence entre le trottoir et la chaussée.



Au premier plan, à gauche, Paméla Vennin, sous le panneau, Pierre Soulard.

La Métropole de Lyon et la Ville de Boston ont conclu un partenariat d'échanges solide.

Signé en 2016, un « Memorandum of Understanding » focalisait sur des questions environnementales, économiques et sociales. Les deux villes ont développé ensemble le programme « Big Booster » qui stimule la création d'entreprises et soutient les start-up à Lyon et à Boston, accélérant ainsi leur progrès à l'international.

Fort de ce succès, en avril 2018, la Métropole (service des Relations internationales) et la ville de Boston (Mayor's Office of New Urban Mechanics MONUM, centre R&D attaché au cabinet du Maire), ont été lauréats d'un appel à projet européen intitulé « International Urban Coopération ».

Ce programme a pour objectif de donner l'opportunité à des villes européennes d'entrer en coopération avec une ville à l'extérieur de l'Europe, afin de favoriser un partage de compétences sur les thèmes du développement urbain durable. Les questions que les deux villes ont souhaité traiter dans le partenariat sont :

- Comment s'assurer que les villes intelligentes ne sont pas réservées aux robots ? : enjeu de la participation citoyenne,
- Comment sortir les usagers de leurs véhicules thermiques individuels ? enjeu de mobilité durable.

Ce programme a donc permis des échanges de bonnes pratiques et des présentations communes dans différents colloques internationaux comme Movinon à Montréal en juin 2019, Comotion LA à Los Angeles en novembre 2019.

Sur la thématique des mobilités, les échanges ont porté sur le déploiement du véhicule autonome (rôle de la puissance publique dans la régulation des initiatives), les expériences de piétonnisation à Lyon et Boston, les outils de la « mobilité intelligente » (navigateur multimodal Onlymoov, Pass Trabool), la politique de soutien à l'électromobilité, le déploiement du réseau cyclable, les politiques d'encadrement des opérateurs de micro-mobilité, etc.

DE FRUCTUEUX ÉCHANGES

En octobre 2019, la délégation de Boston et les représentants de l'Union Européenne sont venus durant trois jours en visite à Lyon.

À l'issue de cette rencontre, nos partenaires nous ont fait profiter de leurs impressions à travers un petit clip que l'on peut retrouver sur Comète.

Ce partenariat a été porté par Paméla Vennin⁽¹⁾, tandis que Pierre Soulard⁽²⁾, qui s'est rendu à Boston, Montréal et Los Angeles, était l'expert mobilité sollicité pour cette thématique. « Des

collègues de la direction Innovation numérique et systèmes d'information et de la direction de la Prospective et du dialogue public, précise-t-il, ont été mobilisés sur la « participation citoyenne ».

Les échanges avec nos homologues à l'international, ajoute-t-il, sont toujours très enrichissants en croisant nos regards : la culture, l'organisation, le cadre juridique sont tellement différents !

Ce décalage permet de nouvelles approches très inspirantes, à l'inverse, parfois, des échanges avec des villes françaises peut-être moins enrichissants car nous sommes tous enfermés dans nos habitudes et carcans culturels et administratifs. Les échanges se prolongent désormais au-delà des rencontres, par exemple sur le sujet du développement du véhicule autonome : quelle posture pour la puissance publique pour anticiper l'arrivée des nouveaux usages potentiellement induits par les véhicules connectés puis autonomes ?

C'est aussi le cas pour la régulation des opérateurs de trottinettes sans station, les outils de l'information multimodale, la politique de licence de réutilisation des données mobilités et le Plan d'Action pour les Mobilités Actives ».

⁽¹⁾ Chef de projet-Grands projets d'expérimentation et répliation (direction Innovation et action économique)

⁽²⁾ Chef du service mobilité (direction de la Voirie)

MONTÉE EN SÈVE DES CONSTRUCTIONS



Philippe Régal, chargé d'opérations, devant le collège Georges Clémenceau, encore en travaux (Lyon 7^e)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le secteur du bâtiment représente le plus gros consommateur d'énergie (43%), devant l'industrie (28%) et les transports (24%). Alors que le CO2 est le plus important des gaz à effet de serre responsable du réchauffement climatique, le bois est le seul matériau de construction doté d'un bilan CO2 négatif. Un mètre cube en emmagasine 1 tonne, quand le même volume de béton en émet 250 kg.

Depuis maintenant deux ans, de plus en plus de bâtiments construits sous la responsabilité de la direction Patrimoine et moyens généraux (DPMG), le sont en bois. Rapide à monter via la préfabrication, ce matériau séduit d'autant plus que, respectueux de l'environnement, il répond aux aspirations de notre Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET -2019-2030). Reportage - garantie sans langue de bois - sur une architecture frugale et d'avenir.

Après le gymnase du collège Alice Guy (Lyon 8^e), la loge de celui de Daisy-Georges Martin (Irgny) et l'extension du collège Olivier Serres (Meyzieu), c'est l'annexe de celui de Georges Clémenceau (Lyon 7^e) qui aura été le dernier bâtiment métropolitain construit en bois l'année dernière. En 2020, la tendance prendra de l'ampleur. « Aux constructions des collèges dans les secteurs de Revaion (Saint-Priest) et Pré-Gaudry (7^e arrondissement), l'extension du collège Maria Casarès (Rillieux-la-Pape), s'ajoutera un centre d'exploitation de la DDUCV (Chantelot-Grigny) », indique Pascal Poncet, responsable du service Construction. Pourquoi cet engouement alors que les matériaux de construction traditionnels (béton, métal, brique) ont longtemps été privilégiés ? Explications.

DU BEAU, DU BON, DU BOIS

L'esthétique du bois est chaleureuse. De plus, ce matériau est un levier efficace de lutte contre le changement climatique. Enfin, il possède nombre d'atouts : délais de construction réduits et contrôle de qualité facilités grâce à la préfabrication en atelier, planification et suivi de projets simpli-

EN BOIS

fiés, adapté aux surélévations, bonne résistance aux incendies et chantiers plus propres avec de moindres nuisances sonores. « Afin d'en faire un usage aisé quand les projets le justifient, nous avons monté un accord-cadre qui nous fait gagner un temps fou » explique Jean-Marc Guetemme, responsable Unité opérationnelle au service Construction.

UNE MONTÉE EN COMPÉTENCE QUI PORTE SES FRUITS

« Sur la commune de Cublize, au lac des Sapins - un clin d'œil ! - j'ai organisé l'été dernier un séminaire de sensibilisation des équipes au bois. C'était primordial pour qu'elles comprennent les tenants et les aboutissants de la filière et l'intègrent à nos projets, quand la qualité architecturale et le site le justifient », souligne Pascal Poncet. Une délibération de janvier 2019 a, par ailleurs, structuré un accompagnement avec l'association Fibois*. Au fil des prestations de conseil sur sites, les agents du bureau d'études (architectes, économistes...) et les chargés d'opérations portent désormais un regard de plus en plus attentif au bois... même si ce dernier ne se voit pas forcément extérieurement !

CIRCUIT-COURT EN DÉVELOPPEMENT

Toutefois, avec le coût et les nuisances environnementales du transport, un bois polonais ou roumain baisse en éco responsabilité. C'est pourquoi, le circuit court est privilégié autant que possible. Mais, sachant que 95% des 4 300 hectares forestiers métropolitains appartiennent à des acteurs privés, sous forme de petites parcelles peu valorisées, le marché ne peut travailler seulement en local. Aussi s'oriente-t-il vers les arborescences des régions environnantes ; par exemple, les Cévennes dont sont issus les douglas employés sur le collège Clémenceau. À écouter les arguments de Jean-Marc Guetemme et Pascal Poncet, on se dit qu'aujourd'hui Charles Perrault écrirait un tout autre conte. Ce n'est pas en brique qu'il aurait fabriqué la maison à même de défendre du loup les trois petits cochons, mais sans doute en bois. Ainsi, aurait-il fait coup triple en protégeant les cochonnets de la bête affamée, mais aussi et mieux du feu et du réchauffement climatique !

* Fibois : Fédération interprofessionnelle du bois dans le Rhône



Chantier du collège dans le quartier de Revaision (Saint-Priest).



Luce Ponsar, responsable service Écologie depuis janvier et ancienne cheffe de projet PCAET au service Stratégies territoriales et planification urbaine (DDUCV).

« COORDONNER LA FILIÈRE BOIS POUR UNE ACTION MÉTROPOLITAINE RESPONSABLE »

Comment le PCAET prend-t-il en compte la question du bois ?

En veillant à assurer sur le territoire une couverture pérenne et durable des besoins en bois, c'est-à-dire à même de répondre aux besoins en chauffage et construction. Pour ce dernier, il mobilise les moyens de l'urbanisme afin qu'il produise des bâtiments et espaces favorisant des modes de vie sobres en énergie.

Quel rôle pour le poste de chef de projet PCAET à l'égard de la filière bois ?

Deux fois par an, il réunit les acteurs impliqués dans la démarche. Il s'agit des professionnels de la direction Maîtrise d'ouvrages urbains, des services Construction (DPMG), Développement durable, Écologie et de la mission Énergie (STPU), mais aussi des partenaires externes (Syv'actes*, Fibois, CRPF*). Ensemble, nous travaillons à coordonner nos actions pour devenir une collectivité responsable dans son approvisionnement en bois, exemplaire dans ses constructions, et qui demain pourrait mieux gérer les forêts de son territoire.

* Syv'ACTES : association servant d'interface de financement entre des financeurs souhaitant améliorer leur empreinte sur l'environnement, et des forestiers désireux de s'engager dans une gestion durable de leurs forêts.

* CRPF : Centre Régional de la Propriété Forestière, association concourant à la gestion durable des forêts privées.

VOYAGE AU CENTRE

Les services d'archives ont souvent une image poussiéreuse car ils sont méconnus. Les archivistes sont imaginés comme des vieillards chenus, évoluant au milieu d'étagères où s'empilent livres et vieux papiers sentant le renfermé. Michel Fourot, chargé de mission, qui anime et co-anime les Plans de Mobilité Inter-Entreprises des zones d'activités avec les acteurs économiques afin de prôner la mobilité alternative à la voiture individuelle sur les trajets domicile-travail, va découvrir une unité archives de la Métropole, fort éloignée de ces clichés éculés.



BIO EXPRESSO



Noémie Montoya est titulaire d'un bac+5 en histoire romaine. Des stages au Grand Lyon et aux archives départementales du Var lui ont fait découvrir le monde des archives. Elle a choisi d'y entrer après avoir décroché, à l'Université d'Angers et en un an, un master en gestion des archives. Après avoir travaillé aux archives de l'hôpital psychiatrique de Bourg-en-Bresse, elle a aujourd'hui intégré la Métropole.

Noémie Montoya, gestionnaire des archives récemment arrivée, ainsi que Philippe Grandjean, responsable de l'unité, accueillent Michel dans leurs bureaux situés au rez-de-chaussée de l'Hôtel de la Métropole.

« *Quinze personnes travaillent au sein de cette unité qui est l'héritière du service des archives de l'ex-Communauté urbaine, explique Philippe en propos liminaires. Ce service avait été créé (en 1969), à l'origine, pour faciliter le déménagement du premier siège de la Courly installé dans les locaux de la foire de Lyon sur les quais du Rhône. Il avait ainsi, été le premier à s'installer 20 rue du Lac, dans les locaux flambant neufs de l'Hôtel (aujourd'hui) de la Métropole.*

Dans les années 1980, l'activité a décliné et il a fallu attendre 1991, avec le recrutement d'un conservateur, pour que le service se professionnalise et mette en place un vrai processus d'archivage afin de désengorger les documents devenus obsolètes autant dans les services que dans le magasin (lieu de conservation). En 2009, face au manque de place, un nouveau linéaire d'archivage a été installé au sein du lycée d'enseignement professionnel désaffecté de Saint-Fons ».

DES ARCHIVES

LA VIE DES ARCHIVES : UNE VALSE À TROIS TEMPS

« L'archivage, souligne Noémie, répond à une règle selon laquelle le cycle de vie d'un document d'archive suit trois phases : une période dans laquelle il sert pour son utilité première (ou archives courantes), une étape intermédiaire durant laquelle il est conservé essentiellement pour des raisons juridiques ou techniques et pendant laquelle son usage est plus occasionnel (archives intermédiaires), et un temps où il a essentiellement une valeur patrimoniale (archives historiques). Les archives courantes sont conservées dans les services. Les archives intermédiaires sont conservées par nos soins. Au terme de leur durée légale de conservation, nous assurons l'élimination des documents n'ayant pas de valeur patrimoniale (90 à 95%) et le dépôt des archives historiques aux archives départementales et métropolitaines (5 à 10%). »

LE RÔLE DE L'ARCHIVISTE

« Combien de temps sont conservées les archives ? », s'enquiert Michel Fourot. « Cela dépend des documents », répond Philippe Grandjean. « La loi du 3 janvier 1979 a établi une définition légale des archives publiques et privées, leur conservation et leur usage. Sur cette base, une veille juridique permet de définir et mettre à jour les durées légales de conservation. Tout document produit par l'administration, précise-t-il, est un bien public que l'on ne peut détruire qu'avec l'accord du directeur des archives départementales, représentant de l'État ». « Un archiviste, poursuit Noémie, se positionne dès la création

d'un document. Nous allons à la rencontre des services pour prodiguer du conseil et pour récupérer les éléments qui nous permettent le traitement des archives. Il s'agit pour nous d'en faire la meilleure description pour en faciliter l'exploitation future. On est des caméléons. On s'adapte à la façon de travailler de chaque service pour une fructueuse collaboration. Bien sûr, il y a des règles archivistiques à respecter et des consignes pour effectuer un bon archivage ».

« Quel est votre rôle au-delà du conseil ? », interroge Michel. « Nous recevons les documents accompagnés d'un bordereau de versement. Nous allons alors trier et décrire ces documents. Nous reconditionnons ensuite les dossiers et nous leur donnons une cote avant de les indexer dans notre base de données ».

SEPT KILOMÈTRES DE LINÉAIRE DISPONIBLES

Noémie et Philippe entraînent à présent Michel au niveau -2 de l'Hôtel de la Métropole pour y découvrir le magasin. C'est ainsi que l'on désigne le lieu de stockage des archives.

« Ici, souligne Philippe, nous archivons tous les documents, quels que soient leurs supports et leurs formats : films, papiers, photos... ». Le magasin occupe une superficie de 700 m² et les archives se mesurent en mètres. « Nous disposons d'un linéaire équipé de 7 km, dont 6 sont occupés, et nous avons 800 m d'archives stockés aux archives départementales et métropolitaines. L'an dernier nous avons accueilli 1,1 km d'archives, détruit 900 m et transféré 300 m aux archives départementales. En 2019, nous avons communiqué 3500 dossiers en consultation ».

UN CABINET DE CURIOSITÉS

Noémie fait découvrir les lieux à Michel. C'est cette petite pièce climatisée où sont conservés les films et les photos dont certaines sur plaques de verre.

Dans un coin, il y a un amoncellement de maquettes d'urbanisme dont celles ayant servi au concours d'aménagement de la place des Terreaux première version. C'est aussi ce manuscrit de 1853, émanant du syndicat de la Rize, extrait d'une armoire ignifugée. Avec une belle calligraphie y sont décrits les aléas de la vie de ce ruisseau qui, né dans les marais de Vaulx-en-Velin et après avoir traversé Villeurbanne, coulait non loin de l'Hôtel de la Métropole, à l'emplacement de rue du même nom, avant de se jeter dans le Rhône au niveau de la piscine. Ce sont aussi ces piles de dossiers, en passe de rejoindre les linéaires dans des boîtes en carton... Les archives ça vit, ça meurt et parfois ça s'éternise au bénéfice des générations futures.



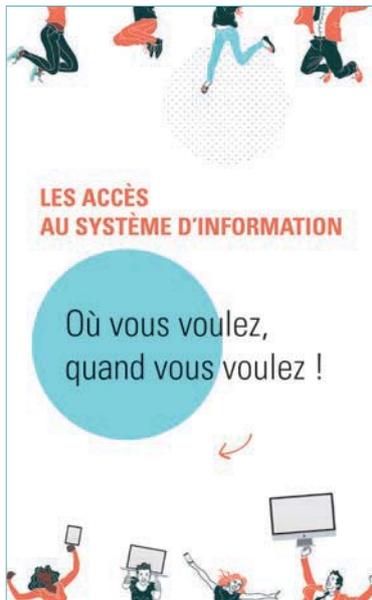
IMPRESSIONS

MICHEL FOUROT qui travaillait dans l'aménagement urbain et le service foncier au sein de la Communauté urbaine, descendait parfois des charriots de dossiers aux archives.

« Ça m'a rappelé des souvenirs et m'a fait rajeunir ! Je n'imaginais cependant pas que les archives étaient aussi importantes... ».

COMMENT ?

ACCÉDER AUX APPLICATIONS ET OUTILS INFORMATIQUES MÉTROPOLITAINS



Désormais, chaque agent de la Métropole possède un compte informatique. Pour accéder au système d'information via son compte, il faut utiliser un identifiant (login de 7 caractères) et un mot de passe. Néanmoins, toutes les applications ne sont pas accessibles dans toutes les situations et sur tous les types de matériel (ordinateur, tablette ou smartphone).

À CHAQUE SITUATION SON MODE DE CONNEXION !

SUR SON LIEU DE TRAVAIL HABITUEL

(MDM, MDMS, subdivisions, collèges, services fédéraux)
La connexion s'effectue avec le login et le mot de passe de son compte informatique Métropole sur le réseau de la Métropole. Le matériel utilisé est celui de la collectivité : un poste informatique fixe ou un ordinateur portable avec sa station d'accueil et un téléphone fixe et/ou un mobile professionnel (avec ou sans connexion internet).

EN TÉLÉTRAVAIL

À domicile

La connexion s'effectue de manière sécurisée avec l'outil Pulse Secure via la connexion internet (en wifi ou filaire) du domicile de l'agent. Le matériel utilisé appartient à la Métropole, il s'agit d'un ordinateur portable et d'un mobile professionnel (avec ou sans connexion internet). Tous les outils et applications sont accessibles sauf celles dites critiques (liste disponible sur Comète).

Sur un site métropolitain

La connexion est identique à celle sur son lieu de travail habituel, c'est-à-dire avec le login et le mot de passe de son compte informatique Métropole sur le réseau de la Métropole. Le matériel utilisé est toujours celui de la collectivité : un poste informatique libre-service et un mobile professionnel (avec ou sans connexion internet).

EN MOBILITÉ

(en réunion, en déplacement, à domicile...)

Le travail en mobilité

La connexion s'effectue également de manière sécurisée avec l'outil Pulse Secure mais cette fois plutôt sur un réseau wifi public (par exemple une bibliothèque) voire personnel. Le matériel utilisé appartient à la Métropole : un ordinateur portable et un mobile professionnel (avec ou sans connexion internet). Les restrictions d'accès aux applications sont les mêmes que pour le télétravail à domicile.

Nouveauté, la consultation d'informations et l'utilisation d'outils Grand Lyon à distance pour tous les agents

La connexion s'effectue de manière sécurisée à partir de l'adresse <https://portail.grandlyon.fr> (à saisir dans un navigateur Firefox ou Chrome) avec le login et le mot de passe de mon compte informatique Métropole puis un code temporaire envoyé par mail ou SMS ou un certificat, le tout sur un réseau personnel ou public (en wifi). Par contre, c'est le matériel personnel (ordinateur, tablette ou smartphone) de l'agent qui est utilisé. La messagerie, l'intranet Comète, l'espace emploi/formation, TEMPRO, le portail de la documentation, les espaces collaboratifs et certaines applications métiers sont ainsi accessibles.

Dans ces situations, il est important de bien respecter le règlement intérieur informatique et la charte du droit à la déconnexion et du bon usage des outils numériques (consultables sur Comète) !

Une question, un problème, contactez le CIME, contact informatique de la Métropole, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 via cime@grandlyon.com ou 04 78 63 43 56.

« ACCEPTER LA RÉALITÉ DE SON NOUVEL ÉTAT PHYSIQUE POUR REBONDIR »



SALIM OMAR :
« C'EST EN PASSANT
EN MODE "ACTION"
QUE L'ON RECOUVRE ESTIME
ET CONFIANCE EN SOI »

Depuis septembre dernier, Salim Omar est conseiller à la Gestion des Réclamations Communautaires (GRECO), la plate-forme téléphonique métropolitaine prenant en compte les demandes d'intervention des habitants et des mairies sur l'ensemble des compétences de la collectivité. Victime d'un accident de travail, il nous parle du parcours ayant abouti à son repositionnement professionnel.

Quel était votre métier d'origine ?

Agent de collecte. Positionné à l'arrière de la benne, j'allais chercher containers et poubelles pour les vider dans le camion. Or, en 2013, notre véhicule a roulé sur un nid de poule et j'ai été propulsé en l'air. Heureusement, je suis resté cramponné à la rampe, mais "mon dos a casqué" à l'atterrissage.

Quelles ont été les conséquences professionnelles ?

Plusieurs années d'arrêt de travail pour me soigner et recouvrer le maximum de capacités physiques. Comme la médecine a ses limites, aujourd'hui, bien que rétabli, je ne peux rester longtemps debout ou assis et il m'est interdit de porter des charges de plus de 5 kg. Comme mon métier impliquait que je fasse rouler des containers pouvant peser jusqu'à 60 kg, j'ai dû en faire le deuil.

Comment avez-vous été accompagné dans votre repositionnement professionnel ?

Les services des Ressources Humaines – affaires médicales, mobilité, médecine, ... – ont été des aides précieuses. Dès que je me suis senti moralement et physiquement apte à reprendre, nous avons travaillé à rechercher des postes en lien avec mes centres d'intérêt et, surtout, adaptés à mon nouvel état de santé.

Qu'est-ce qui vous a permis de vous sentir aujourd'hui bien sur votre poste ?

Que mon manager me fasse confiance et que mes collègues prennent le temps de m'expliquer les rouages de l'activité. Par ailleurs, préalablement à ma reprise, j'ai bénéficié d'une piqûre de rappel en informatique. Cela a permis à l'homme d'extérieur que j'étais de ne pas débarquer totalement dans le monde inconnu des bureaux. Enfin, j'ai repris à temps partiel thérapeutique, je dispose d'un siège ergonomique, et, toutes les heures, il m'est octroyé cinq minutes pour marcher afin de reposer mon dos.

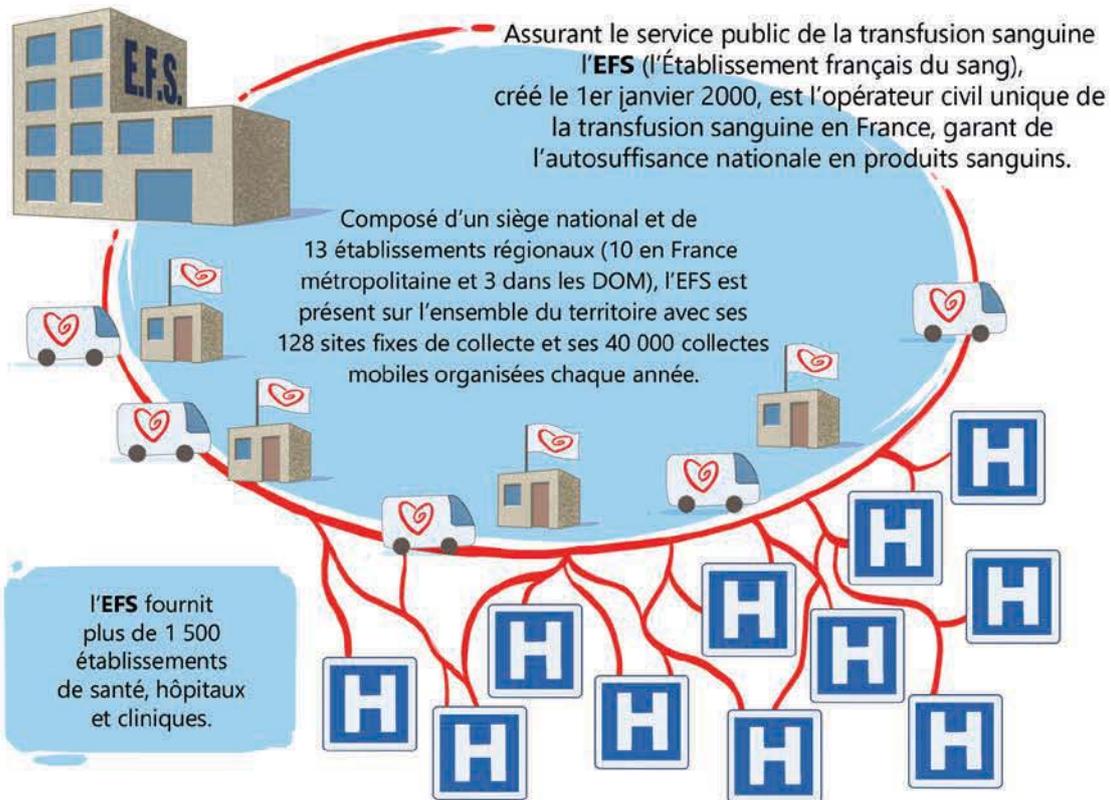
Quels conseils donneriez-vous à un agent victime d'un accident de vie l'obligeant à une réorientation professionnelle ?

Tout d'abord, accepter la réalité de son nouvel état physique pour avancer. Ensuite, surmonter la peur de l'inconnu afin de rebondir et progresser autrement. Enfin, avoir conscience que pour écrire une nouvelle page de sa vie professionnelle, il y a un moment où il faut passer en mode « action ». Il n'y a qu'ainsi que l'on recouvre estime et confiance en soi.

DON DU SANG À LA MÉTROPOLE

C'EST PRATIQUE

P 20



Seul l'EFS connaît l'identité du donneur et du receveur, ainsi que les données les concernant



Le don de sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte



Le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit



Le don de sang est bénévole et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit

Don du sang



Toute personne âgée de 8 à 70 ans, qui pèse plus de 50 kg, et qui est reconnue apte suite à l'entretien prédon, peut donner son sang.

Le don du sang à la Métropole aura lieu :

Le 20 février 2020

Le 14 mai 2020

Le 9 juillet 2020

Le 10 septembre 2020

LES ASSOS



FÉVRIER - 2020 - Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 8 h 30 à 16 h 00
Fermé les mardis et jeudis - Contact : Nathalie David : 04 78 63 41 96

SPECTACLES

AUDITORIUM

- Lambert Wilson chante Kurt Weill
- Star Wars Le Réveil de la Force
- Concerts Expresso
- Afterworks



OPÉRA DE LYON

- Les Noces de Figaro (opéra)



BOURSE DU TRAVAIL

- Soy de Cuba
- Garou
- Kyan Kodjandi
- Alex Ramires
- Jérôme Commandeur
- D'Jal
- Noëlle Perna



THÉÂTRE ANTIQUE DE VIENNE

- Massive Attack
- M Pokora
- Dido
- Dub Inc
- Aya Nakamura



THÉÂTRE DE LA RENAISSANCE

- Gretel et Hansel (à partir de 8 ans)

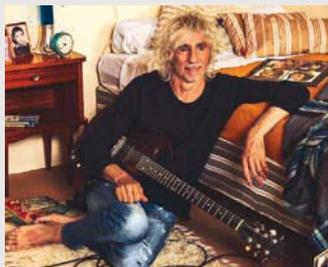


THÉÂTRE GUIGNOL

- Guignol (vacances de Pâques)

TRANSBORDEUR

- Louis Bertignac



HALLE TONY GARNIER

- The Avener
- Véronique Dicaire

MAISON DE LA DANSE

- L. Childs / A.T. De Keermaeker / M. Marin
- Ballet de l'Opéra National du Rhin

SPORTS

OL/OM • Lou/Clermont

FESTIVALS

Prochainement à l'inscription :

- Les Vendanges Musicales
- Festival Démon d'Or
- Les Nuits de Fourvière
- Jazz à Vienne
- Printemps de Pérouges

EXPOSITIONS

- Genesis (Sebastiao Salgado)

LOCATIONS ÉTÉ

Les préinscriptions pour les locations d'été 2020 ont débuté. Vous trouverez les modalités d'inscription et les descriptifs des linéaires sur le site internet du COS : www.cosmely.fr

CHÈQUES-VACANCES

La campagne CV 2020 prendra fin le 28 février 2020.

BONS NOËL ADULTES

Les bons Noël pour les adultes de 50 € pour les bénéficiaires du COS en tranche 1, 2 et 3 seront distribués dans vos services à la fin du mois de février (même procédé que les tickets resto ou les bons Noël pour les enfants).

BONS NOËL ENFANTS

Les bons de Noël enfants 2018 qui expirent au 31/12/2019 peuvent être repris par le Comité Social. Pour ce faire, merci de venir les déposer au Comité Social au plus tard le 28/02/2020 (carnet utilisé partiellement ou non). Une réédition sera effectuée avec une prolongation de validité. Le chéquier initial perdra 10 % de sa valeur. Le retrait des nouveaux chèques se fera directement au COS après information auprès de l'agent concerné.

WEEK-ENDS PARCS D'ATTRACTION

- Parc Astérix, du 13 au 14 juin 2020 et du 27 au 28 septembre 2020
- Puy du Fou, du 12 au 14 juin 2020 et du 11 au 13 septembre 2020



Préinscriptions ouvertes du 17 février au 16 mars.



ASSUMER SES RESPONSABILITÉS

Le Conseil d'Administration du Comité des Œuvres Sociales (COS) s'est tenu le 20 décembre 2019. L'attribution de chèques cadeaux et une aide spécifique pour les aidants familiaux étaient à l'ordre du jour. Ces deux points allaient dans le sens d'une générosité sociale envers les agents dotés de faibles ressources et de ceux s'occupant de parents ou d'enfants dépendants et/ou handicapés. Pourtant, le vote fut : Abstention : CFTC

Contre: CFDT, CFE/CGC, FAFPT

POUR : UNSA, CGT, UNICAT et les élus.

FO et SUD absents pour cet important Conseil d'Administration. Résultat des courses : notre vote a contribué à l'obtention d'un chèque cadeau de 50€ pour les agents des trois premières tranches du barème de revenus pris en compte par le COS, ainsi qu'une participation aux chèques emplois service CESU, pour les aidants familiaux. Sans notre engagement, les 423 250€, qui finalement aideront nos collègues en difficultés, auraient été placés en banque. Un comble quand TOUS les représentants du personnel demandent une revalorisation du budget du COS !

POUR NOUS, LA SOLIDARITÉ N'EST PAS UN VAIN MOT.

ELLE SE MESURE DANS LES ACTES ET VOUS EN ÊTES JUGES.

Rejoignez-nous !

04 28 67 56 46 / <https://www.unsametropolede lyon.com/>

UNSA Grand Lyon - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 46 - unsa@grandlyon.com



CONTRAT DE PROJET : LA FIN PROGRAMMÉE DU STATUT

La loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique fragilise profondément le statut des fonctionnaires et le rôle des partenaires sociaux.

65 des 95 articles de la loi impactent directement la fonction publique territoriale et ouvrent de graves périodes d'incertitudes, dès les prochaines élections de mars 2020, dans notre collectivité comme ailleurs.

Elle crée (art 17) les contrats de projet, ouverts à toutes les catégories, pour mener à bien un projet ou une opération à échéance déterminée. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et maximale de 6 ans, fixée par les parties. Ils ne donnent pas droit à un CDI.

Couplé avec un assouplissement général des règles de recrutement des contractuels, la porte a été grand ouverte à des élus peu scrupuleux, qui ne renouvelleront plus les départs de titulaires, pour disposer d'agents plus « malléables ». Un scandale de plus ! Restons vigilants et mobilisés.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à nous contacter ou à nous rejoindre sur notre site commun www.unsametropolede lyon.com ou sur le 06 62 24 69 39 Bruno COUDRET Secrétaire Général de l'UNICAT.



Meilleurs vœux !

En 2020 on continue la lutte !

Ce début d'année est chargé sur le plan revendicatif !

La réforme des retraites proposée par le gouvernement Macron n'est pas acceptable !

La loi de transformation de la fonction publique commence à être mise en œuvre avec la réduction

des compétences des CAP et la mise en cause des garanties statutaires (rupture conventionnelle, recrutement accru de contractuels ...) !

Un nouvel exécutif sera élu le mois prochain, et nous formons le vœu qu'il soit plus ouvert à la prise en compte de nos revendications, qu'il mette fin aux inégalités du régime indemnitaire, et qu'il ne remette pas en cause les avancées de notre statut !

Nous espérons que cette année 2020 sera celle placée sous le signe de la victoire et du progrès social pour toutes et tous !

Nous espérons également qu'enfin des mesures efficaces soient mises en œuvre contre le système néo libéral ravageur pour répondre aux urgences environnementales et sociales, pour lesquelles la jeunesse est fortement mobilisée !

Pour atteindre la réussite de nos revendications, plus nous serons nombreux et plus le rapport de forces sera favorable ! Rejoignez-nous !

CGT Métropole : 04 28 67 56 52 - cgt.metropole@grandlyon.com

CGT UFICT : 04 28 67 56 47 - cgt.ufict.metropole@grandlyon.com

Adresse d'accueil : Immeuble Gémellyon Sud - 59 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon

Adresse postale : 4 rue des cuirassiers 69003 Lyon

CGT STEP CI : 04 28 67 56 54 - cgtstepci@yahoo.fr

Adresse accueil et postale : Bourse du travail - salle 21

Place Guichard 69003 Lyon

<http://cgt-metropolede lyon.reference-syndicale.fr/>



La CFDT s'oppose aux décisions du COS :

La CFDT s'est associée à d'autres organisations syndicales pour s'opposer à des décisions du conseil d'administration en décembre 2020.

La CFDT a voté contre :

- Le financement par le COS d'un soutien aux aidants familiaux sous forme de Chèques Emplois Services Universels à hauteur de 200 K€.

- L'attribution de chèques cadeaux aux seuls agents dont l'impôt est inférieur à 2400€.

La CFDT s'oppose au fait que ce soit le COS qui finance le soutien aux aidants familiaux. Lorsque le dossier a été présenté au Comité Technique de décembre la Métropole n'a pas mentionné cet effort du COS. Ne pas attribuer de chèques cadeaux à 2/3 des agents ne nous paraît pas acceptable. Si la Métropole veut vraiment soutenir les aidants familiaux et distribuer des chèques cadeaux elle doit financer ces mesures. En effet, pour mémoire la Métropole de Lyon dispose d'un autofinancement fin 2019 de près de 500 M€. Elle peut donc largement augmenter la subvention au COS qui est toujours de 0,9% de la masse salariale. Ces décisions risquent d'entraîner la suppression de prestations existantes du COS en 2020.

Rejoignez nous, adhérez à la CFDT

Contactez la CFDT : 04 28 67 56 51
Ou par mail cfdt@grandlyon.com



HARCELEMENT MORAL

Devenu tristement banal, il est souvent difficile à établir clairement.

La CFTC fait le point pour correctement venir en aide aux agents en difficultés.

Trois éléments sont importants à établir :

- Le caractère répété des agissements : un acte constaté de façon isolée, même grave, ne peut pas être considéré comme du harcèlement moral ;
- La détérioration des conditions de travail : à titre d'exemple, les mesures visant à isoler la personne, les changements d'affectation injustifiés et la diminution ou disparition des tâches confiées, ou l'altération des relations entre la victime et sa hiérarchie peuvent être considérées comme des éléments ayant un impact sur l'environnement de travail ;
- L'atteinte aux droits, à la dignité, à la santé physique ou mentale ou à l'avenir professionnel de l'agent, tels que des pressions psychologiques diverses, des réflexions désobligeantes ou injures et dénigrement.

Il est donc fondamental de constituer un dossier avec des preuves écrites ou des témoignages établissant les trois précédents points. L'administration se doit de mettre en place une protection fonctionnelle. Contactez-nous !

Syndicat CFTC - Immeuble Gémellyon Sud

Local : 59 bld Vivier Merle - Lyon 3

Boîte Postale : 4 rue des Cuirassiers - Lyon 3

Tél : 04 28 67 56 49 - Courriel : cftc@grandlyon.com



Si on parlait COS

Nous avons voté contre un chèque cadhoc de 50€ sachant qu'il ne pourrait être donné à tous les agents vu le budget. Le résultat nous a donné raison.

Soyons clairs : **budget COS 2019 déficitaire de près de 300 000 €** donc argent manquant

à prendre sur l'année 2020. **Le résultat : soit, il faut supprimer des prestations, soit le COS bénéficie à de moins en moins d'agents.** Un vrai choix !

Il faut aussi un COS loisir performant pour tous les agents. Des aides loisirs pour tous : enfants, parents, indice 200, indice 500, etc...

Pour que cela n'arrive plus, il faut déjà dissocier le social et le loisir. Alors oui **nous assumons nos responsabilités** et nos positions de vote car la vision à court terme qui ne profite qu'à certains (tant mieux pour les gagnants) n'est pas la nôtre. **Nous nous battons pour une vraie équité** : chacun doit bénéficier du même droit aux prestations proposées. Alors stop aux donneurs de leçons.

Syndicat CFE-CGC Métropole de Lyon

Pour venir nous voir : Immeuble Gémellyon Sud, 59 bd Vivier Merle
Adresse postale : Immeuble Porte Sud, 4 rue des Cuirassiers -
69003 LYON - Tél : 04.28.67.56.45 - Email : cgc@grandlyon.com
Blog : cqcmetropoledeleyon.blogspot.fr



FO - Porte Sud - 4 rue des Cuirassiers 69003 Lyon
04 28 67 56 48 - fo@grandlyon.com



SUD - 3 rue des Cuirassiers 69003 Lyon 04 28 67 56 57
sud@grandlyon.com



AIDER LES AGENTS

Suite aux effets pervers de certaines mesures de convergences (primes antérieurs, différentielles ou primes métiers), un nombre conséquent d'agents n'ont pas bénéficié d'augmentation de leur pouvoir d'achat. C'est la raison pour laquelle la Fédération

Autonome demande que l'intégralité des régimes indemnitaires de grade (RIG) et de fonctions (RIF) soit significativement revalorisée cette année. Malgré le signal positif de 2019 par rapport aux années précédentes, nous militons pour que se poursuive en 2020 la revalorisation des RIG et RIF pour l'ensemble des catégories sans applications des mesures de convergences. Ces attentes sont parfaitement légitimes dans un contexte où le point d'indice est quasi gelé depuis 10 ans. Bonne année 2020 à tous et toutes.

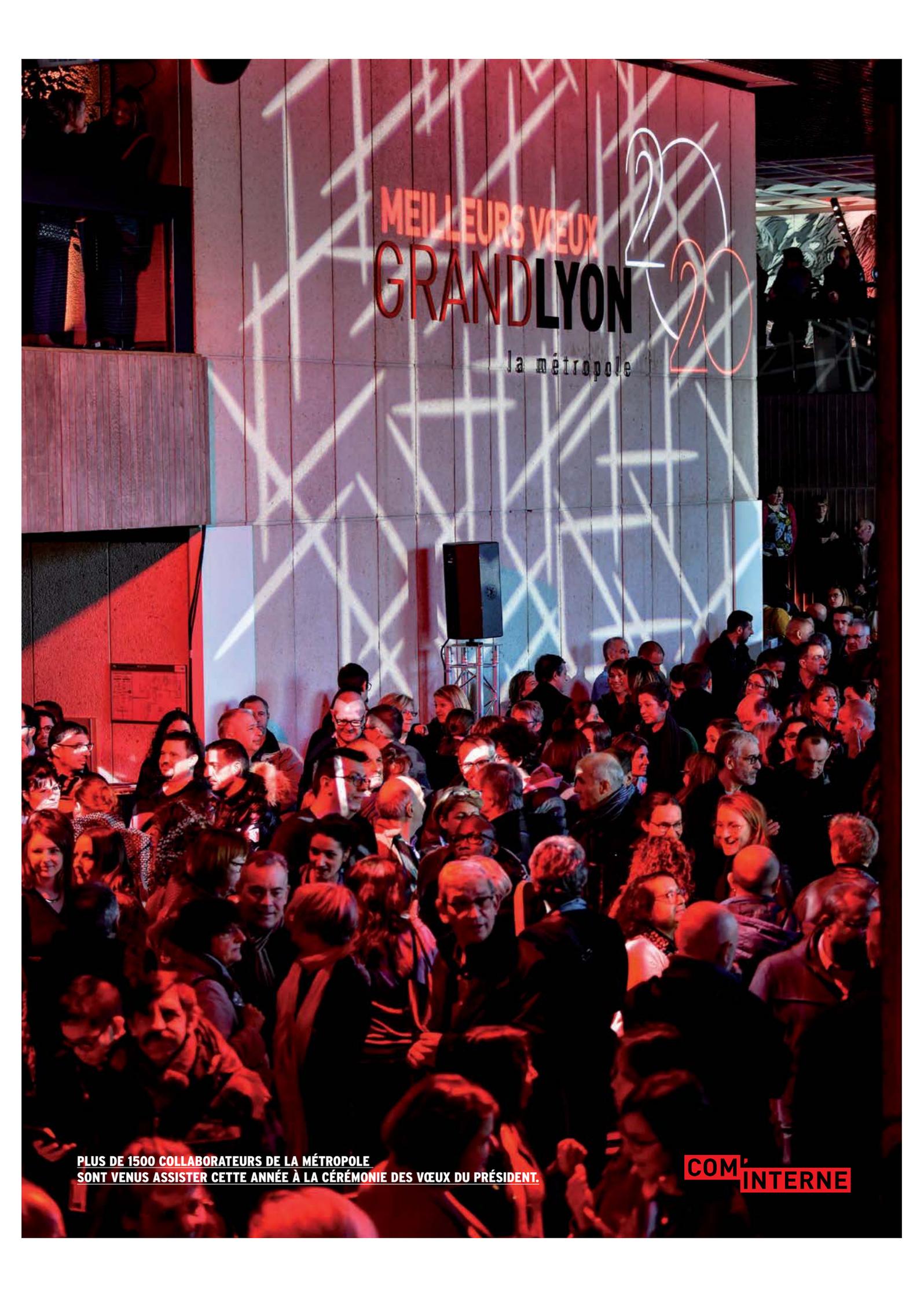
FA-FPT - Gemelyon Sud - 9 bd Vivier Merle Lyon 3^{ème}
04 28 67 56 50 - fafpt@grandlyon.com



FSU - 3 rue des Cuirassiers - 69003 Lyon 04 28 67 56 55
Port. 07 63 07 86 85 - FSU@grandlyon.com



CNT - 44 rue Burdeau 69001 Lyon - 06 76 16 38 17
cnt@grandlyon.com



MEILLEURS VŒUX
GRANDLYON

la métropole

2020

PLUS DE 1500 COLLABORATEURS DE LA MÉTROPOLE
SONT VENUS ASSISTER CETTE ANNÉE À LA CÉRÉMONIE DES VŒUX DU PRÉSIDENT.

COM' INTERNE